## Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants Demande de financement pour la formation en éducation de la petite enfance

# Exigences auxquelles le participant doit répondre :

- 1. Travailler dans une installation de garderie agréée du Nouveau-Brunswick.
- 2. Cours admissibles complétés après le 1er janvier 2007.
- 3. Ne pas avoir reçu pour la formation un financement complet du projet de remboursement de Soins et éducation à la petite enfance du Nouveau-Brunswick, de l'assurance-emploi ou du projet de formation à distance (de 2003 à 2007), Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, ou de leur employeur pour ces cours.
- 4. Avoir payé d'avance tous les coûts associés au Certificat ou Diplôme en EPE. Les fonds seront seulement versés une fois que le participant aura présenté au comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants une preuve d'obtention du Certificat ou Diplôme, un reçu indiquant les droits de scolarité et une preuve d'emploi dans une installation de garderie agréée du Nouveau-Brunswick.
- 5. Avoir terminé le programme d'un an menant au Certificat ou Diplôme en EPE dans l'un des établissements d'enseignement du Nouveau-Brunswick qui est reconnu par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

# 1. Renseignements sur le participant

Nom:		
Adresse de voirie ou case postale :	Ville :	Code postal :
Numéro de téléphone le jour :	Numéro de téléphone le soir :	
Adresse álectropique	Langua práfáráa da communi	cation
Adresse électronique :	Langue préférée de communi	cation :
	☐Français ☐ Anglais	
2. Emploi actuel		
Travaillez-vous actuellement dans une	installation de gard	lerie agréée du

2. Emploi actuel
Travaillez-vous actuellement dans une installation de garderie agréée du
Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire une installation ayant reçu un certificat
d'agrément du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite
enfance?
□ OUI □ NON
Si votre réponse est « OUI », vous pouvez continuer à remplir la présente demande.
Si votre réponse est « NON », vous n'êtes pas admissible à un financement au titre du Fonds
en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
Nom de l'installation de garderie :
Emplacement de l'installation de garderie :
Depuis combien de temps travaillez-vous dans le secteur des garderies?

# 3. Renseignements sur le programme d'études

Ce cours fait-il partie du programme menant à l'obtention du Certificat ou Diplôme en éducation de la petite enfance?			
Si votre réponse est « <b>OUI</b> », vous pouvez continuer à remplir la présente demande. Si votre réponse est « <b>NON</b> », vous pourriez être admissible à une aide financière supplémentaire du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.			
Nom de l'établissement d'enseignement agréé :			
Emplacement de l'établissement d'enseignement :			
Titre du cours :			
Date de début :			
Date de fin :			
Coût :			
Genre de cours :			
<ul> <li>☐ Offert le jour</li> <li>☐ Offert le soir</li> <li>☐ Offert la fin de semaine</li> <li>☐ Offert la fin de semaine</li> <li>☐ Atelier d'été</li> </ul>			
4. Renseignements financiers			
Recevez-vous pour le programme d'études une aide financière des sources suivantes?			
Soins et éducation à la petite enfance du Nouveau-Brunswick  Assurance-emploi (Formation et perfectionnement professionnel (FPP)  Projet de formation à distance (2003-2007)  Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire  Employeur (si oui, veuillez remplir la page 5)			
Si votre réponse est « <b>NON</b> », vous pouvez continuer à remplir la présente demande. Si votre réponse est « <b>OUI</b> », veuillez indiquer ci-dessous le montant de l'aide financière reçue.			

#### Déclaration

#### Je déclare que :

- les renseignements fournis dans la présente demande sont complets et exacts;
- je sais que les fonds seront seulement versés si je termine le cours avec succès et si je présente une preuve à cet égard au comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le comité d'examen pourrait vérifier la note auprès de l'établissement d'enseignement;
- je sais que je dois payer d'avance tous les coûts associés au cours et que ceux-ci seront remboursés une fois que j'aurai terminé le cours avec succès;
- je sais que le remboursement du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants porte sur 100 % des coûts admissibles associés au programme, jusqu'à un maximum de 3 000 \$ par personne.
- je sais que les participants admissibles recevront un feuillet T4A pour le montant reçu et que les fonds ne pourront pas être versés tant que je n'aurai pas fourni mon numéro d'assurance sociale.

En outre, je sais que pendant le processus d'évaluation, les renseignements contenus dans la présente demande seront communiqués au comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. De plus, le comité d'examen pourrait vérifier mes états de services auprès de l'installation de garderie mentionnée dans la section 2 de la présente demande ou auprès du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le comité pourrait également confirmer l'obtention du Certificat ou Diplôme en EPE auprès de l'établissement d'enseignement indiqué ainsi que le coût du certificat (droits de scolarité seulement). Il pourrait aussi vérifier si les fonds proviennent du projet de formation à distance (2003-2007) ou du projet de remboursement de Soins et éducation à la petite enfance Nouveau-Brunswick.

Nom en lettres moulées :	 
Signature :	
Numéro d'assurance sociale :	
Date:	

## La documentation suivante doit être incluse avec la demande :

- □ Une preuve montrant que vous avez suivi la formation ou un certificat (relevé de notes ou photocopie du Certificat ou Diplôme en éducation de la petite enfance).
- □ Une preuve de paiement (facture ou état de compte du collège précisant le montant exact des droits de scolarité). Le <u>Certificat pour frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels</u> de l'Agence du revenu du Canada est également accepté. Seuls les droits de scolarité sont pris en considération.
- □ Une preuve d'emploi (attestation d'emploi OU talon de chèque de paye d'une installation de garderie agréée du Nouveau-Brunswick).

Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde

des jeunes enfants

C.P. 22024

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3A 5T6

Téléphone : 1-877-992-9898

Courrier électronique : <u>ELCCAGJE@gnb.ca</u>

http://www.gnb.ca/0000/ECHDPE/AGJE-FondsEnFiducie.asp

## Certificat ou Diplôme d'EPE financé par l'employeur

Tout demandeur qui a reçu une aide financière de son employeur (ancien ou actuel) doit indiquer ci-dessous le montant des droits de scolarité payé par les deux parties.

Si un **employeur** demande le remboursement des droits de scolarité associés au Certificat ou Diplôme en EPE d'un employé (ancien ou actuel), la personne qui a suivi la formation doit présenter un formulaire de demande signé par l'employé et l'employeur.

### Le montant maximum de l'aide financière disponible est de 3 000 \$ par personne.

Si les droits de scolarité pour le Certificat ou Diplôme en EPE ont été partagés par l'employé et l'employeur, le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants remboursera d'abord l'employé, jusqu'à un maximum de 3 000 \$. Si une somme inférieure à 3 000 \$ est remboursée à l'employée, l'employeur peut demander le solde. Voici des exemples :

- Si les droits de scolarité s'élèvent à **2 600 \$** et ont été divisés également entre l'employé et l'employeur, l'employé recevra 1 300 \$, et l'employeur sera admissible à 1 300 \$.
- Si les droits de scolarité s'élèvent à **5 000 \$** et ont été payés uniquement par l'employeur, l'employé ne recevra rien, et l'employeur sera admissible à 3 000 \$.
- Si les droits de scolarité s'élèvent à **10 000 \$** et ont été divisés également entre l'employé et l'employeur, l'employé recevra 3 000 \$, et l'employeur ne sera pas admissible au remboursement.

Si vous avez obtenu une aide financière de votre employeur, vous devez fournir les renseignements suivants :

Coût du Certificat ou Diplôme en EPE (droits de scolarité seulement)		
Montant payé par l'employé		
Montant payé par l'employeur		
Nom de l'employeur (nom de l'installation)		
Personne-ressource de l'employeur et titre		
Numéro de téléphone de la personne-ressource de l'employeur		
Nom de l'employeur en lettres moulées	Nom de l'employé en lettres moulées	
Signature de l'employeur	Signature de l'employé	
 Date	 Date	